



Compte-Rendu
des délibérations de la commune du Grand-Lucé
séance du 25 Octobre 2013

L' an deux mil treize et le vingt cinq Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, GUET Patrick, LEBERT Thierry, LEONARD Jérôme, ROBIL Jarno

Absents excusés : MM. DESOEUVRE Joël, ORY Gilbert, RAHAL Joseph

Procurations : M. DESOEUVRE à Mme TONDEUX Marie-France
M. ORY Gilbert à M. BREBION Patrice
M. RAHAL Joseph à M. DUPUIS Pascal

M. ROBIL Jarno a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 14

Date de la convocation : 21 Octobre 2013

Date d'affichage : 21 Octobre 2013

SOMMAIRE

- **SUBVENTIONS AMICALE DES PARENTS D'ELEVES ET ASSOCIATION DES COMMERCANTS**
- **REPRISE DE CONCESSIONS NON CONCEDEES EN TERRAIN COMMUN**
- **ADMISSION EN NON VALEUR**
- **PARTICIPATION FINANCIERE FORMATION AGENTS**
- **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 8 - COMMUNE**
- **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - ASSAINISSEMENT**
- **RECOURS EN ANNULATION ET REFERE SUSPENSION ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LUCÉ**
- **NUMEROTATION LOTISSEMENT BELLEVILLE ET RUE DE L'HOTEL DE VILLE**
- **CONVENTION ENTRE LE CENTRE MEDICAL GEORGES COULON ET LA COMMUNE POUR**

*LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
- VENTE DE COUPES DE BOIS*

Réf : 2013-099 - Objet : SUBVENTIONS AMICALE DES PARENTS D'ELEVES ET ASSOCIATION DES COMMERCANTS

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'Amicale des Parents d'Elèves sollicite une subvention annuelle de 650 €.
L'Association des Commerçants et Artisans du Grand-Lucé sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour financer son animation de fin d'année (Noël).
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une subvention de 650 € à l'Amicale des Parents d'élèves
(Budget 2013 - Article 6754)

- **DECIDE** de verser une subvention de 1 000 € à l'Association des Commerçants Artisans du Grand-Lucé sur le budget 2014. Cette subvention sera versée en janvier 2014.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-100 - Objet : REPRISE DE CONCESSIONS NON CONCEDEES EN TERRAIN COMMUN

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant qu'il n'existe plus de places dans le cimetière en terrain commun, le Maire propose au conseil municipal d'effectuer une exhumation de vingt sépultures situées dans le carré G.

Le devis pour l'exhumation de 20 sépultures et la construction d'un ossuaire se monte à 6 370 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** qu'une reprise de concessions en terrain commun soit effectuée,
- **DECIDE** qu'une plaque indiquant le nom, prénom ainsi que les années de naissance et de décès des personnes réinhumées soit placée sur l'ossuaire,

- **DECIDE** que les crédits nécessaires soient inscrits sur le budget primitif 2014,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette action.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-101 - Objet : ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 3 septembre 2013 relatif à l'admission en non valeur de titres de recettes des années 2005, 2010, 2011, 2012 et 2013 pour un montant de 258,32 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Article 1 : **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n° 158 de l'exercice 2005, montant : 174,73 €
- n° 18-40, 18-37, 18-14 de l'exercice 2010 , montant : 13,24 €
- n° 18-36, 27-76, 320 de l'exercice 2011, montant : 6,62 €
- n° 18-29, 18-27, 18-17, 27-78 de l'exercice 2012, montant : 9,18 €
- n° 196, 70 de l'exercice 2013, montant : 54,55 €

Article 2 : **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 258,32 euros.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-102 - Objet : PARTICIPATION FINANCIERE FORMATION AGENTS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Trois agents diplômés sont nécessaires pour assurer la garderie périscolaire auquel cas la capacité d'accueil devrait être réduite et 9 familles ne pourraient plus bénéficier de ce service.

Pour pallier à ce problème, deux agents (Caroline POTTIER et Déborah XHAFLAIRE) ont commencé une formation BAFA le 20 octobre dernier.

Le coût de la formation est de 435 € par agent.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge financière de cette formation.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** une prise en charge totale des frais de formation, soit 870 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013 - Chapitre 61 - Compte 6184.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-103 - Objet : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 8 - COMMUNE
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative ci-jointe du budget de l'exercice 2013.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** la décision modificative comme présentée dans le tableau ci-joint.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-104 - Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - ASSAINISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget annexe de l'assainissement de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative budgétaire ci-jointe du budget de l'exercice 2013,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** la décision modificative comme présentée dans le tableau ci-joint.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-105 - Objet : RECOURS EN ANNULATION ET REFERE SUSPENSION ARRETE
PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LUCÉ

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013273-007 du 1er octobre 2013 portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes de Lucé à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux de 2014,

Considérant que l'article L5211-6-1 du CGCT prévoit que le nombre et la répartition des délégués sont établis :

- soit dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à la majorité qualifiée. Cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune.....",

Considérant que la répartition telle qu'elle figure sur l'arrêté préfectoral ne tient pas compte de la population de chaque commune,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à réserver à cet arrêté.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, procède à un vote à bulletin secret dont la question est :

Pour un référé suspension de cet arrêté
Contre un référé suspension de cet arrêté

Votants : 17
Pour : 13
Contre : 3
Abstention : 1

Au vu des résultats du vote, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'introduire un recours en annulation et un référé suspension à l'encontre de l'arrêté préfectoral en date du 1er octobre auprès du Juge Administratif,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à s'adjoindre les services d'un avocat,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à représenter la commune auprès du Tribunal Administratif.

A la majorité (pour : 13 contre : 3 abstentions : 1)

Réf : 2013-106 - Objet : NUMEROTATION LOTISSEMENT BELLEVILLE ET RUE DE L'HOTEL DE VILLE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2013-027 du 27 mars 2013 décidant du nom de la rue principale du lotissement de Belleville, savoir rue des érables.

La numérotation des lots du lotissement de Belleville peut donc être effectuée comme ci-dessous :

Côté impair

- lot n° 12 : 1 rue des érables
- lot n° 13 : 3 rue des érables
- lot n° 14 : 5 rue des érables
- lot n° 15 : 7 rue des érables
- lot n° 16 : 9 rue des érables
- lot n° 17 : 11 rue des érables
- lot n° 18 : 13 rue des érables
- lot n° 19 : 15 rue des érables
- lot n° 21 : 19 rue des érables
- lot n° 2 : 21 rue des érables
- lot n° 3 : 23 rue des érables
- lot n° 4 : 25 rue des érables

Côté pair

- lot n° 11 : 2 rue des érables
- lot n° 10 : 4 rue des érables
- lot n° 9 : 6 rue des érables
- lot n° 8 : 8 rue des érables
- lot n° 7 : 10 rue des érables
- lot n° 6 : 12 rue des érables
- lot n° 5 : 14 rue des érables

En ce qui concerne le lot n° 1, l'entrée se faisant rue des acacias, il portera le numéro 28 rue des acacias.

D'autre part, 10 logements locatifs constituant le lot n° 22 seront construits par Sarthe Habitat et donneront sur la rue de l'hôtel de ville. Il convient donc de numéroter ces logements du n° 37 au n° 55 rue de l'hôtel de ville.

Enfin, compte tenu de la nouvelle numérotation de la rue de l'hôtel de ville, les habitations situées de l'autre côté du carrefour verront leur numérotation modifiée.

Situation actuelle

N° 43
N° 45
N° 47

Situation nouvelle

N° 57
N° 59
N° 61

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la numérotation proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter la numérotation proposée.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-107 - Objet : CONVENTION ENTRE LE CENTRE MEDICAL GEORGES COULON ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN
EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de stocker la terre végétale sur le terrain appartenant au centre médical Georges Coulon pendant les travaux du lotissement de Belleville, un projet de convention a été établi.

Celui-ci a été validé par le directeur du Centre Médical.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir le projet de convention tel que joint en annexe à la présente,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la dite convention.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-108 - Objet : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES
EXPOSÉ DES MOTIFS

La commission des affaires scolaires, réunie le 23 octobre, propose de retenir les créneaux suivants dans le cadre de la mise en place d'activités éducatives faisant suite à la réforme des rythmes scolaires.

temps scolaire	24 h
pause déjeuner	
activités éducatives	3 h

<i>Ecole Maternelle "Les Petits Lutins"</i>				
lundi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 14 h	14 h - 16 h 30
mardi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 30	15 h 30 - 16 h 30
mercredi	9 h - 12 h			
jeudi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 14 h	14 h - 16 h 30
vendredi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 30	15 h 30 - 16 h 30

Ecole Elementaire "Les Lucioles"				
lundi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 30	15 h 30 - 16 h 30
mardi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 14 h	14 h - 16 h 30
mercredi	9 h - 12 h			
jeudi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 15 h 30	15 h 30 - 16 h 30
vendredi	9 h - 12 h	12 h - 13 h 30	13 h 30 - 14 h	14 h - 16 h 30

Suite à la décision du conseil municipal, ces horaires seront proposées au personnel enseignant et aux représentants des parents d'élèves.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir les créneaux comme ci-dessus.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-109 - Objet : VENTE DE COUPES DE BOIS
EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est proposé une vente de bois à couper sur des terrains appartenant à la commune à M. FRANCOIS Fabrice, domicilié au lieu dit "La gaudinière du chêne" 72150 LE GRAND-LUCÉ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de vendre à M. FRANCOIS Fabrice du bois à couper à 12,00 € le stère,
- **PRECISE** que ces terrains ne sont pas gérés par l'Office National des Forêts;
- **DIT** que la recette sera portée au compte 7078 du budget 2013.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

MARCHE ENTRETIEN ET MAINTENANCE CHAUDIERES ET PISCINE MUNICIPALE

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise retenue est COFELY AXIMA. Prix de la prestation : 14 100 € HT/an.

POINT SUR LES TRAVAUX

Voirie

Les travaux de voirie engagés sont terminés. Le marquage au sol ainsi que les barrières de l'école seront réalisés courant semaine prochaine.

Un programme de voirie supplémentaire a été présenté au Conseil Général afin de bénéficier de la subvention pour 2014, soit 32 000 € pour 64 000 € HT de travaux réalisés.

Vestiaires foot

Les modulaires ont été livrés, il reste à faire les différents branchements, le bardage et le terrassement autour du bâtiment.

Lotissement de Belleville

Les travaux ont commencé début octobre et les lots viabilisés devraient livrés pour la fin de l'année.

Une réunion de chantier a lieu tous les jeudis à 15 h 00.

Vestiaires local technique

Le modulaire pour le local technique consistant en un vestiaire avec douche et WC est en cours de construction et devrait être livré avant la fin de l'année.

Aménagement de l'aire de jeux du boulodrome de Versailles

Les travaux sont en cours et les jeux devraient être installés les 30 et 31 octobre prochains.

AUTRES

SRCAE

Le conseil municipal dispose de 2 mois pour donner son avis sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie des Pays de la Loire.

Un lien envoyant vers le projet dématérialisé sera adressé à chaque conseiller.

EXPOSITION

M. BREBION Patrice propose une exposition début décembre pour deux artistes, un peintre et un sculpteur.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Un rappel de l'organisation de cette cérémonie est effectuée.

REMERCIEMENTS

** Décès*

- Famille ROUSSEL
- Famille CISSE
- Famille MAQUELIN

** Voyage scolaire à St Martin de Bréal*

Carte postale des enfants et des enseignants.

La séance est levée à 0:10

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 203 - Commune du Grand Lucé	DM n°8 2013
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°8

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61522 : Bâtiments	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 300,00 €	8 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 300,00 €
D-2031-0176 : PLACES & ESPACES PUBLICS	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113-0176 : PLACES & ESPACES PUBLICS	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-0151 : HOTEL DE VILLE	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-0176 : PLACES & ESPACES PUBLICS	0,00 €	13 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-0179 : BATIMENT STOCKAGE GYMNASE	0,00 €	7 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-0164 : RESEAUX COMMUNAUX	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21533-0164 : RESEAUX COMMUNAUX	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-0163 : VOIRIE COMMUNALE	0,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-0152 : ATELIER COMMUNAL	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-0163 : VOIRIE COMMUNALE	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-0176 : PLACES & ESPACES PUBLICS	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	41 500,00 €	54 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	47 400,00 €	54 700,00 €	0,00 €	7 300,00 €
Total Général		7 300,00 €		7 300,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

72143 Code INSEE	LE GRAND LUCE 204 - ASSAINISSEMENT du Grand Lucé	DM n°2 2013
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	539,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	539,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0,00 €	539,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	539,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 539,00 €	1 539,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-2803 : Frais d'études, de recherche et de dévelop. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	539,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	539,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	539,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	539,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 539,00 €	0,00 €	1 539,00 €
Total Général		1 539,00 €		1 539,00 €

(1) y compris les restes à réaliser